



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Contrat quadriennal de développement  
2008-2011**



**UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE**

[www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr)

**Contrat quadriennal de développement  
2008-2011  
L'université de Franche-Comté**

*Entre,*

***Le ministère  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche***

***L'université de Franche-Comté  
après délibération de son conseil  
d'administration  
du 1er juillet 2008***

*d'une part,*

*d'autre part,*

*il est établi le présent contrat de développement pour les années 2008 à 2011. Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis.*

*Fait à Paris, le 7 juillet 2008*

***La ministre  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche***

***Le président de l'université de  
Franche-Comté***

*Valérie Pécresse*

***Valérie PÉCRESSSE***



***Claude CONDÉ***

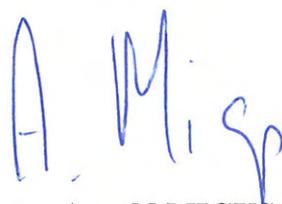
**CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011**

**PARTENARIAT SCIENTIFIQUE**

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.)**, partenaire de l'activité de recherche de **l'université de Franche-Comté**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le **07 JUIL. 2008**

Le directeur général du CNRS



**Arnold MIGUS**

## ***CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011***

### ***PARTENARIAT SCIENTIFIQUE***

**L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)**, partenaire de l'activité de recherche de **l'Université de Franche-Comté**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le **7 JUIL. 2008**

Le directeur général de l'Inserm



**André SYROTA**

<b>CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011 DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE (UFC)</b>
---

PREAMBULE.....	2
<b>I – PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION LISIBLE ET AMELIORER REUSSITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>3</b>
1 – Lisibilité des formations, réussite des étudiants et formation tout au long de la vie .....	3
2 – Tracer un chemin vers l'emploi.....	6
3 – Développer les formations de santé en favorisant leur intégration dans les cursus universitaires...	7
4 – Dynamiser l'enseignement des langues.....	8
5 – Stimuler l'utilisation des TIC pour l'enseignement.....	8
6 – Développer une culture de suivi et de l'évaluation .....	8
<b>II –DEVELOPPER LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET LA VALORISATION .....</b>	<b>9</b>
1– Les objectifs de la politique de recherche .....	9
– Le pôle fort en Sciences Pour l'Ingénieur, physique, STIC et mathématiques. ....	9
– Les pôles porteurs d'avenir.....	10
– Nouvelles structurations. ....	11
2 – Les moyens au service de la recherche.....	12
– Les modalités de mise en œuvre de la politique.....	12
– Le renforcement des plates-formes technologiques.....	12
– Le développement du partenariat inter-régions à travers le PRES Bourgogne/Franche-Comté, l' «axe Rhin-Rhône», et l'« arc jurassien ».....	12
– La politique de valorisation de la recherche.....	12
3 – Valorisation du patrimoine scientifique .....	13
<b>III – RENDRE L'UNIVERSITE ATTRACTIVE PAR LES SERVICES OFFERTS AUX ETUDIANTS ....</b>	<b>14</b>
1 – Conforter la politique étudiante.....	14
2 – Offrir un service documentaire de qualité.....	15
<b>IV – CONFORTER LA GOUVERNANCE DE L'UNIVERSITE ET SA POLITIQUE D'OUVERTURE... </b>	<b>16</b>
1 – Maintenir l'efficacité du pilotage central pour répondre aux exigences de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.....	16
2–Développer les Technologies de l'Information et de la Communication.....	17
3– Piloter la gestion immobilière et programmer la maintenance dans un souci de qualité environnementale.....	18
4– Ouvrir l'université et organiser ses partenariats .....	19
<b>IV – INDICATEURS CLES DU CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011 DE L'UFC .....</b>	<b>21</b>

## Préambule

L'université de Franche Comté (UFC) est une université pluri-disciplinaire avec santé d'environ 20 000 étudiants, héritière d'une longue tradition : créée en 1423 par le duc Philippe le Bon qui ouvre à Dole l'université des deux Bourgognes (la "ducale", l'actuelle Bourgogne et la "comtale", l'actuelle Franche-Comté), elle comprenait trois facultés : théologie, droit canon et droit civil, médecine.

Elle se compose actuellement de 6 UFR et de 6 instituts. L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon est également rattachée à l'université (article L 719-10). De plus, l'UFC a intégré l'IUFM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En dehors de Besançon, son site siège qui regroupe environ 86 % des effectifs étudiants, l'université possède 4 implantations de formation et de recherche, une dans chaque département de la région : Belfort (8,2%) et Montbéliard (4,6%) qui constituent le site Nord-Franche Comté, Vesoul (1,40%) et Lons-le-Saunier (0,15%).

L'Université de Franche-Comté a su constituer des points forts soulignés par l'AERES :

- Des forces en recherche attestées et dégagées de réelles spécificités, soutenues par une politique volontariste de structuration des unités autour des axes forts, auxquelles sont adossés des écoles doctorales et des masters ;
- Un partenariat efficace et fructueux avec le CROUS et les collectivités territoriales ;
- Une gestion de grande qualité s'appuyant sur des services dynamiques à l'exemple de l'observatoire des formations ou du service valorisation, sur des systèmes d'information performants et sur un dialogue constant entre le centre et les composantes.

Le diagnostic fait également état des points à consolider :

- Une offre de formation LMD foisonnante et des étudiants insuffisamment impliqués dans la vie de l'université ;
- Le rôle de l'établissement comme moteur du développement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Une situation immobilière préoccupante en matière de sécurité et la nécessité de piloter la gestion d'un patrimoine immobilier multisite.

L'établissement, dans le contrat 2008-2011, s'engage à mettre l'accent sur l'attractivité de ses formations, à assurer une meilleure régulation de son offre et à s'ouvrir à des partenariats renouvelés tout en poursuivant l'amélioration de son potentiel scientifique et de ses capacités managériales.

Pour attirer et mieux accompagner les étudiants, deux moments extrêmes du temps universitaire seront privilégiés : d'abord l'entrée à l'université avec des actions pédagogiques innovantes tendant à **mieux orienter et promouvoir la réussite**, mission centrale de l'université, puis à l'autre extrémité, faire de l'université **un chemin vers l'emploi** en visant l'insertion dans la vie professionnelle.

Le maître mot de ce contrat est **ouverture**, ouverture sur le monde socio-économique et culturel, ouverture aux partenariats renouvelés dans le rapprochement récent avec l'Université de Bourgogne sous forme de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, ouverture aux conventionnements avec les universités ou écoles limitrophes, ouverture enfin, à l'international.

La structuration des forces scientifiques autour des axes forts dans tous les secteurs, par l'agrégation d'équipes et l'association avec les organismes de recherche, demeure la priorité continuée de l'établissement.

L'établissement doit parallèlement conforter sa gouvernance et son pilotage central afin de pouvoir bénéficier des responsabilités élargies prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et faire la preuve de ses capacités à mobiliser les nouvelles compétences liées à l'autonomie.

Tels sont les enjeux du présent contrat quadriennal de l'Université de Franche Comté qui s'articule autour des axes suivants :

- Proposer une offre de formation lisible et orientée vers la réussite et l'insertion professionnelle
- Développer la recherche universitaire et la valorisation
- Rendre l'université attractive par la qualité des services offerts aux étudiants
- Conforter la gouvernance de l'université et sa politique d'ouverture

## I – PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION LISIBLE ET AMELIORER LA REUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### **1 – Améliorer la lisibilité des formations, la réussite des étudiants et organiser la formation tout au long de la vie**

La lisibilité de l'offre de formation doit être renforcée car l'établissement connaît une baisse d'attractivité : dans une région caractérisée par un taux de boursiers supérieur à la moyenne nationale (33 % pour une moyenne nationale de 26 %), le coût induit par la mise en place du LMD et le rallongement des études a freiné la demande d'accession à l'enseignement supérieur.

En complément des efforts internes nécessaires au maintien d'une offre cohérente, l'université doit s'engager dans le renforcement de ses collaborations avec ses partenaires régionaux (UTBM et ENSMM) et avec l'université de Bourgogne.

#### ***1.1 Renforcer la lisibilité de l'offre de formation***

L'Université de Franche-Comté élaborera une carte des formations offrant une lisibilité accrue, avec une attention particulière portée à l'appellation et au contenu de ses diplômes, en s'appuyant sur les compétences à acquérir et sur les métiers visés.

L'offre de formation en licence est structurée en 5 domaines :

- Droit, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Arts, Lettres, Langues
- Sciences, Technologies, Santé
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Les diplômes de licences proposent des intitulés de mentions les plus clairs possibles, de façon à permettre aux étudiants d'avoir une parfaite lisibilité de l'offre de formation. Des passerelles sont mises en place entre les DUT et les licences afin d'autoriser davantage de souplesse dans les parcours.

Les 4 domaines de master proposés sont : Droit, Economie, Gestion ; Sciences Humaines et Sociales ; Arts, Lettres, Langues et Sciences, Technologies, Santé.

L'offre de master est conçue pour renforcer lisibilité et attractivité en évitant les mentions à faibles effectifs. La nouvelle carte des formations prévoit de regrouper des spécialités de master pour limiter l'éparpillement des étudiants et fédérer les équipes de formation.

#### ***Rationaliser l'offre de masters***

Les diplômes de masters, fortement articulés sur la recherche, seront déclinés par mentions puis par spécialités avec pour objectif de limiter le nombre de spécialités et dans un souci constant de clarifier la présentation de l'offre. Avec ce même souci d'efficacité, le schéma d'organisation des formations sera privilégié sous la forme de masters en T : les enseignements seront mutualisés en première année, autant que faire se peut, sans distinguer les finalités. La seconde année restera indifférenciée: la distinction entre « finalité professionnelle » et « finalité recherche » s'opèrera , si besoin, sur la partie « stage » en entreprise ou en laboratoire.

#### ***Adapter l'offre de formation aux besoins des sites***

L'Université de Franche-Comté s'engage à renforcer la cohérence de son offre de formation avec un effort de caractérisation de ses sites tout en s'appuyant sur le développement des partenariats avec les collectivités territoriales, les branches professionnelles ou les autres établissements d'enseignement supérieur régionaux.

#### ***Mieux organiser les écoles doctorales***

L'Université de Franche-Comté souhaite s'appuyer sur la structuration en quatre écoles doctorales pour assurer la plus grande lisibilité possible de ses domaines de compétence scientifique et manifeste sa volonté de contribuer à la mise en œuvre d'une offre de formation doctorale de site.

Sur le plan de la structuration régionale et interrégionale de la recherche, les établissements se concerteront pour promouvoir une politique commune d'évolution coordonnée des recherches.

Le partenariat avec l'UTBM et l'ENSMM sera appelé à se structurer autour du pôle de compétitivité « microtechniques et nanotechnologies ».

La dynamique de rapprochement avec l'Université de Bourgogne, engagée dans le cadre du PRES de coopération « Bourgogne Franche-Comté », permettra des collaborations et des échanges plus étroits aussi bien au niveau local que régional et interrégional.

La campagne 2008 d'accréditation des écoles doctorales s'est inscrite dans un nouveau paysage avec la mise en oeuvre de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche et de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Sur la base des résultats de la campagne 2008, l'Université de Franche-Comté est habilitée – dans le cadre des quatre écoles doctorales pour lesquelles elle intervient en tant qu'établissement support ou co-accrédité – à organiser la formation doctorale et à délivrer le doctorat dans les champs disciplinaires couverts par l'accréditation de ces écoles doctorales.

Les ED concernées sont les suivantes :

- **ED 37** « Sciences physiques pour l'ingénieur et microtechniques », co-accréditée avec l'UTBM, pour une durée de deux ans.
- **ED 38** « Langage, temps, espace, sociétés » accréditée pour une durée de deux ans, *en association avec l'UTBM*.
- **ED 369** « Homme, environnement, Santé », accréditée pour une durée de deux ans.
- **ED 371** « Louis Pasteur », accréditée pour une durée de deux ans.

Afin de garantir une formation de très grande qualité, les écoles doctorales ont ainsi été encouragées à centrer leurs activités sur les champs disciplinaires qui correspondent à leurs forces scientifiques reconnues.

L'Université de Franche-Comté s'engage, dans le cours du nouveau contrat, à optimiser le fonctionnement des écoles pour lesquelles elle est accréditée, en s'appuyant notamment sur une dynamique de site que le projet de PRES Bourgogne Franche-Comté doit contribuer à renforcer.

En matière de procédure de choix des doctorants et d'attribution des allocations de recherche, l'Université de Franche-Comté poursuivra une politique de choix des candidats ouverte, lisible et équitable pour tous les étudiants titulaires d'un master, quel que soit l'établissement où ils ont obtenu leur diplôme de master. L'université souhaite ainsi conforter l'ouverture importante de son dispositif de formation doctorale vers l'extérieur.

Le travail particulier entrepris dans le cadre des écoles doctorales aura comme objectifs :

- de définir le contenu des formations pluridisciplinaires spécifiques au niveau du doctorat dont le suivi est obligatoire.
- de développer des formations et séminaires, en particulier par la mise place de modules communs.
- de développer, sur une échelle plus large, les actions en faveur de l'insertion professionnelle des doctorants conduites avec l'association Bernard Gregory et de préparer, en partenariat avec le service de la valorisation, l'insertion des futurs docteurs dans le secteur socio-économique, par des formations de sensibilisations à la création d'entreprise, au management entrepreneurial et à la gestion de l'innovation.

Cette dynamique contribuera aussi à développer l'ouverture internationale et à favoriser la mobilité des doctorants et des jeunes chercheurs. Le développement du rôle des écoles doctorales en matière internationale s'appuiera notamment sur la promotion des thèses en cotutelle.

L'université souhaite enfin mettre en oeuvre des normes plus strictes en matière de durée des thèses.

### **1.2 Généraliser l'aide à la réussite**

Dans son plan « réussite en licence » d'avril 2008, l'UFC se donne les objectifs suivants : lutter contre l'échec en première année, favoriser la transdisciplinarité, réduire le pourcentage d'abandon et/ou d'évaporation, développer des passerelles entre les cursus, renforcer l'encadrement (équipe

pédagogique, enseignant référent...), accentuer l'information et l'orientation (éducation aux choix, conseil à la construction de parcours individualisés). Une cellule de suivi composée d'un correspondant par composante en licence sera mise en place à l'échelle de l'établissement pour coordonner et évaluer les actions du plan « réussite en licence ».

Les points suivants complètent et renforcent le plan référencé ci-dessus.

### ***Mieux informer en amont pour permettre à l'étudiant de mieux s'orienter***

La carte des formations sera présentée en utilisant les systèmes préconisés au niveau européen : Course Description Metadata (CDM), en liaison avec le logiciel Apogée. Elle sera diffusée sur le site internet et sur l'espace numérique de travail (ENT), accompagnée d'une déclinaison en version papier. L'ensemble des supports sera retravaillé, visant à accroître l'efficacité de la communication et répondre ainsi aux attentes d'un public divers : lycéens, étudiants, étudiants salariés, enseignants, parents, conseillers d'orientation, public distant et international.

Des fiches-diplômes et un guide des formations, version électronique et version papier, constitueront le socle des éléments de présentation de la nouvelle carte des formations.

L'Université de Franche-Comté poursuivra sa politique d'ouverture et fera évoluer ses dispositifs en concertation avec les étudiants élus et les associations. Les forums lycéens accueilleront les élèves des classes de terminales. Les Journées Portes Ouvertes seront développées en particulier le samedi plus attractif pour les parents.

La brochure « Après-Bac », en collaboration avec l'ONISEP, s'adressera à tous les lycéens des classes de terminales, et avec une première version de sensibilisation à l'orientation destinée aux élèves de première. Les guides d'inscription (ABACWEB), le guide de rentrée de l'étudiant et la plaquette présentant les différents services présents à la Maison des Etudiants compléteront utilement le dispositif documentaire.

### ***Développer les conditions d'une orientation réussie***

Chaque étudiant pourra rencontrer tout au long de son cursus un personnel d'information et d'orientation sur les sites universitaires où des permanences définies à des périodes stratégiques de l'orientation se tiendront après qu'une large publicité ait été réalisée.

Les réorientations en licence seront accompagnées d'un entretien de motivation et de détermination au changement de direction envisagé. Les dispositifs d'aide à la réussite donneront lieu également à des entretiens au cours desquels les motivations et les aptitudes des étudiants seront rapprochées.

Le dispositif d'orientation active, expérimental en 2007 et ciblé sur les bacheliers technologiques et professionnels, sera généralisé à toutes les séries du baccalauréat et à l'ensemble des filières. Une information sur ce dispositif sera aisément accessible sur le site de l'université. Grâce à une meilleure aide à l'orientation, les lycéens feront leur choix avec une connaissance renforcée des filières.

La création de la "première année d'entrée à l'université" consistera à transformer les deux premiers semestres en semestres «d'entrée à l'université», soit une année pluridisciplinaire d'intégration centrée sur les fondamentaux, à encadrement augmenté ayant pour but d'aider l'étudiant à consolider ses choix..

### ***Faire du supplément au diplôme un outil de valorisation des compétences acquises***

La précision de la description du contenu pédagogique des parcours de l'étudiant d'une part, l'ensemble des compétences acquises d'autre part, renforcent l'efficacité et la valeur accordée au supplément au diplôme. Le supplément au diplôme sera traduit en anglais, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de rendre plus aisée leur mobilité professionnelle.

### ***Promouvoir l'engagement et l'investissement étudiants***

La possibilité donnée à l'étudiant de valoriser son engagement sera mieux exploitée en précisant les modalités d'attribution de crédits ECTS en fonction des compétences développées au cours de cette activité.

### ***Stimuler l'innovation pédagogique par la continuation du dispositif Bonus Qualité Formation***

L'établissement lancera deux fois par an des appels à projets pédagogiques innovants auprès des équipes pédagogiques.

### ***Communiquer pour mieux informer et promouvoir l'image de l'UFC***

Les manifestations pour mieux faire connaître l'université feront l'objet d'actions de formations et d'échanges en direction des personnels du second degré. Un «enseignant correspondant» pour chaque composante, sera chargé de coordonner l'ensemble des actions d'informations à destination des lycéens. La diffusion bimestrielle dans les lycées de «La Lettre du Correspondant» mettra en valeur l'actualité universitaire. La présence de l'UFC dans les salons de l'enseignement supérieur, nationaux et internationaux, sera renforcée. La réalisation d'un support promotionnel DVD ou CD de l'UFC proposera une présentation attractive des formations et de la recherche de l'établissement.

### ***1.3 Bâtir une organisation de la « Formation Tout au Long de la Vie » :***

L'université cherchera à mieux répondre aux attentes de l'environnement socio-économique en améliorant ses connaissances du monde socio-économique, en décrivant les formations en termes de compétences, en réalisant des fiches au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en compactant les modules «offrables» et en améliorant le partenariat avec les structures régionales spécialisées dans l'orientation, l'accompagnement et l'insertion à l'emploi.

La création (en 2008) d'un CFA de l'enseignement supérieur (Apprenti-Sup Franche-Comté) est l'occasion d'améliorer le dispositif d'apprentissage et d'augmenter le nombre de formations ouvertes à l'apprentissage. L'UFC élaborera une réflexion et une pratique partagées sur l'alternance dans ses différents aspects et mettra en place l'alternance dans des licences professionnelles afin d'accueillir des personnes en contrat de professionnalisation.

L'établissement fera agréer ses DU de Médecine et de Pharmacie dans le cadre de la «Formation Médicale Continue» et analysera l'opportunité de monter une structure spécifique.

## **2 – Tracer un chemin vers l'emploi**

### ***2.1 Renforcer la professionnalisation des études***

#### ***Articuler licence professionnelle/ licence générale***

Toute licence professionnelle sera accessible aux étudiants des filières générales, notamment au moyen des modules spécifiques préparés en L2.

#### ***Généraliser l'unité transversale «Atelier Projet Professionnel» à l'ensemble des filières***

Les ateliers « Projet professionnel » sont intégrés dans le nouveau dispositif LMD : ils deviennent des unités transversales obligatoires en licence et optionnelles en master.

Des formations complémentaires seront proposées aux enseignants, en collaboration avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC). Des bases de données relatives aux échanges de pratiques pédagogiques ou aux professionnels susceptibles d'intervenir dans ces formations seront développées.

Des cycles de conférences seront organisés sur des métiers ou des secteurs professionnels, mais aussi des rencontres avec des entreprises, offrant ainsi la connaissance réciproque entre formations et branches professionnelles.

#### ***Afficher les compétences à acquérir***

La description des diplômes se fera, d'une part en établissant la liste des connaissances à acquérir, et d'autre part en présentant les compétences visées afin de décliner les apprentissages en termes de savoir-faire et de savoir-être. La lisibilité sera ainsi renforcée pour l'étudiant sur les objectifs de sa formation. De plus, elle sera un atout dans le cadre de sa recherche de stages et d'un emploi.

#### ***Organiser l'insertion professionnelle des étudiants***

La mise en place d'une nouvelle organisation impliquant la plate-forme d'insertion professionnelle, le Service d'Information et Orientation, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle et l'observatoire des formations et de la vie étudiante permettra à l'UFC de structurer et de coordonner l'ensemble de ses actions en faveur de l'accès à l'emploi des diplômés.

Outil politique placé sous la responsabilité de l'équipe de direction, la plate-forme d'insertion professionnelle aura pour mission de développer les liens entre formation et emploi, en liaison avec le réseau des partenaires de l'UFC : employeurs, organisations professionnelles, structures d'aide à

l'insertion, organismes d'études et d'enquêtes, partenaires de formation. Elle élaborera des synthèses des données disponibles sur l'accès à l'emploi des étudiants et sur l'évolution du marché du travail.

La plate-forme qui s'appuiera sur l'ensemble des composantes et services de l'université, veillera à la lisibilité de la communication sur les formations.

Ses activités seront coordonnées avec celles du bureau d'aide à l'insertion, une collaboration étroite avec le Service d'Information et Orientation étant recherchée. Des indicateurs seront élaborés afin d'évaluer les actions mises en place.

Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle se verra notamment confier la gestion et le suivi des stages, la mise en place des ateliers dédiés au projet professionnel, la sensibilisation à la création d'entreprise, les actions d'appui à l'insertion des diplômés.

#### ***Offrir la possibilité d'obtenir une certification C2i niveau 1***

Les unités transversales seront un appui essentiel à la mise en œuvre de la certification C2i (Certificat Informatique et Internet) pour les étudiants de l'Université de Franche-Comté. L'ensemble des candidats (étudiants et personnels de l'université) sera soumis à une épreuve théorique organisée sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM).

#### ***L'inscription de l'ensemble des diplômes professionnels délivrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)***

Dans le cadre de la nouvelle carte des formations professionnelles, l'inscription au RNCP sera encouragée et facilitée. Les licences professionnelles existantes étant déjà inscrites au RNCP, l'établissement se fixe pour cible en 2011 l'inscription de toutes ses formations professionnelles au RNCP.

#### ***2.2 Intégrer l'IUFM dans une dynamique de site et de professionnalisation***

L'intégration de l'IUFM dans l'Université de Franche-Comté est caractérisée par la volonté d'offrir un continuum d'études aux étudiants, d'améliorer la formation des enseignants et de permettre à l'étudiant, après (ou avant) le concours et même en cas de non réussite à ce concours, de valider des parties de son parcours sous forme d'unités d'enseignement. Les axes développés concernent en particulier :

- la formalisation de « parcours d'excellence » vers les métiers de l'enseignement (formation à la fois académique et professionnelle « en simultané » comportant une acculturation progressive aux métiers de l'enseignement, en augmentant année par année la place du professionnel dans les contenus dispensés) par identification en renouvellement ou développement, dans les cursus licence, d'actions de pré-professionnalisation en cohérence avec le plan de formation IUFM ;
- la consolidation des formes de coopération au sein de l'université dans la conduite des préparations aux concours ;
- l'engagement de la démarche de reconnaissance des compétences acquises au cours des formations reçues ou dispensées à l'IUFM ;
- l'encadrement pluri-catégoriel reposant sur des formateurs relevant de différents corps doit être conservé.

### **3 – Développer les formations de santé en favorisant leur intégration dans les cursus universitaires**

L'Université de Franche-Comté est prête à s'impliquer dans l'application du LMD aux études médicales et pharmaceutiques, afin de favoriser les passerelles avec d'autres filières et d'aider à l'orientation des « reçus collés » de la première année vers différents métiers de la santé.

L'intégration universitaire de la formation des sages-femmes, des kinésithérapeutes, des orthophonistes, voire des cadres de santé et des étudiants en soins infirmiers sera favorisée et l'ouverture de filières professionnalisantes, licences et masters des « métiers de la santé » sera proposée pour des applications professionnelles ciblées en complémentarité avec l'Université de Bourgogne.

Pour les études de médecine, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- améliorer la qualité et les capacités d'accueil des étudiants,
- répondre à l'augmentation très importante du nombre d'étudiants en troisième cycle dans les filières spécialisées (DES, DESC) et dans la filière de médecine générale (DES nouvellement créé),
- prendre en compte la spécificité de la formation théorique médicale,

- trouver davantage de terrains de formation pratique, en deuxième et en troisième cycles, stages des étudiants hospitaliers, et stages de troisième cycle, en raison de l'augmentation du nombre des étudiants.

#### **4 – Dynamiser l'enseignement des langues**

##### ***Renforcer la qualité de l'enseignement linguistique***

Le développement de l'apprentissage des langues pour non spécialistes, initié au cours du contrat précédent sera poursuivi, généralisé et complété par :

- la création d'un « Centre de Ressources en Langues » à Belfort et sur le campus de la Bouloie (UFR ST, UFR SJEPE, UFR STAPS) ;

- le renforcement de l'horaire d'enseignement de langues en licence afin, au niveau du master, de faciliter l'accès des étudiants aux certifications proposées : de 96 heures actuellement dispensées en présentiel on passera à 120 heures (+ 25 %).

Une certification de type TOEIC ou TOEFL pour les étudiants de master, prise en charge par l'université, sera mise en place de façon progressive au sein des composantes et généralisée à l'issue de la période contractuelle à l'ensemble des six UFR. Les résultats obtenus ainsi que les compétences associées alimenteront le supplément au diplôme.

##### ***Favoriser la venue d'étudiants internationaux de niveau suffisant***

La volonté d'élever le niveau de compétences en langues des étudiants français ou francophones de l'UFC et d'augmenter la part des étudiants étrangers de niveau suffisant, en particulier par l'amélioration de leur accueil et de leur intégration, se traduiront par la mise en place de binômes francophone/non-francophone à partir de la première année de master jusqu'au doctorat. Des objectifs concrets, tels que le soutien de l'étudiant étranger de type tutorat et l'accompagnement dans les démarches administratives et de la vie quotidienne sont prévus.

#### **5 – Stimuler l'utilisation des TIC pour l'enseignement**

La progression de la médiatisation des enseignements correspond à une demande croissante. Elle sera encouragée pour tous supports, cours, compléments de cours ou exercices et le développement d'outils numériques permettra le suivi des dépôts.

Des formations à l'utilisation de la plate-forme « MOODLE », retenue par l'établissement, seront organisées afin de permettre aux enseignants de s'approprier son fonctionnement et le service TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) accompagnera les enseignants dans la réalisation de leurs supports numériques.

Le développement de l'enseignement en ligne permettra également de communiquer avec des étudiants dispersés de par le monde. La mise en place d'un tutorat en ligne assuré par des équipes pédagogiques de qualité est prévue.

#### **6 – Développer une culture de suivi et de l'évaluation**

L'évaluation des enseignements d'une part, le suivi du devenir des diplômés d'autre part font partie d'une démarche qualité qui favorise le dialogue entre enseignants, personnels IATOS, étudiants et permet une évolution concertée des dispositifs pédagogiques. Le dispositif actuel sera renforcé dans l'optique d'une démarche complète de qualité.

##### ***Utiliser l'évaluation pour améliorer les enseignements et les services rendus aux étudiants***

Un questionnaire-type avec une partie générale relative aux conditions d'études et aux services proposés et une partie plus spécifique aux enseignements de chaque filière, réalisé au cours du précédent contrat, sera soumis aux étudiants à la fin de chaque semestre.

Dans un premier temps, l'analyse des résultats portant sur les conditions d'études servira à améliorer les services rendus aux étudiants. Dans un deuxième temps, la participation active des étudiants sera prise en compte dans l'amélioration des dispositifs pédagogiques, dans la définition des objectifs et contenus de formation.

##### ***Optimiser les résultats obtenus sur le suivi des diplômés***

Le suivi des diplômés sera généralisé avec un nouveau dispositif d'enquêtes de l'Observatoire des Formations et de la Vie Etudiante : les diplômés de Licences et de Masters seront interrogés à 18 mois et les docteurs à 36 mois. A échéance régulière, les informations obtenues sur les taux de réussite et les taux d'insertion seront mises à disposition des étudiants et des lycéens.

### ***Réaliser le suivi de la mise en œuvre de la politique étudiante***

Le suivi de la mise en œuvre de la politique étudiante passe par la réalisation d'enquêtes sur les conditions d'accueil de l'ensemble des étudiants internationaux, sur les conditions d'étude des étudiants boursiers et sur la motivation ou l'absence de motivation pour participer aux séances de tutorat. Le suivi du devenir des étudiants de première année non réinscrits et l'analyse des éléments ayant entraîné un «décrochage» sont également prévus, ainsi que l'observation des étudiants du Nord Franche-Comté (aire de recrutement, parcours).

## **II – DEVELOPPER LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET LA VALORISATION**

L'université de Franche-Comté est une université pluridisciplinaire de taille moyenne dont les activités se répartissent dans 3 grands secteurs : les sciences humaines et sociales et les « sciences dures » à parts équivalentes, et la biologie-médecine-santé.

L'effort porte à la fois sur des opérations de rapprochement de disciplines, afin de faire émerger des projets scientifiques originaux, et sur des opérations de structuration autour de points d'excellence à forte visibilité internationale. Les actions déjà engagées seront confortées et le rapprochement avec les EPST ou EPIC sera poursuivi.

L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle fondamental dans le développement socio-économique et industriel de la région Franche-Comté dans son ensemble. Les établissements de Franche-Comté, et l'UFC en particulier, doivent faire face à une difficulté importante : la répartition des activités sur les différents sites géographiques qui reste un frein aux structurations et à la mutualisation. Cependant, des efforts actuels des collectivités et du CPER ont pour objectif de créer un campus scientifique et technologique ainsi que des plateformes techniques importantes regroupées dans les meilleures conditions possibles. Dans ce contexte, les coopérations entre l'UFC (avec l'ENSMMB) et l'UTBM seront accentuées afin de favoriser un aménagement territorial harmonieux et performant autour de projets d'intérêt commun.

Sur le plan interrégional, la Franche-Comté alimente des relations avec les régions voisines, et les pôles de compétitivité contribuent à cette ouverture. Mais les efforts de l'UFC sont essentiellement concentrés sur la perspective de mise en place d'un PRES interrégional avec l'université de Bourgogne.

Sur le plan scientifique, le projet de l'UFC s'organise principalement autour de la construction d'un Grand Campus à Besançon, couvrant les trois domaines scientifiques (sciences, santé, SHS), et autour de pôles s'inscrivant dans une cohérence territoriale et associant les activités de recherche et de formation et les infrastructures existantes ou en cours de réalisation.

### **1- Les objectifs de la politique de recherche**

L'université de Franche-Comté mènera une politique de recherche ayant pour but de réaliser les objectifs suivants :

#### **➤ Consolidation du pôle fort en Sciences Pour l'Ingénieur, physique, STIC et mathématiques**

Les activités en SPI/Physique/STIC de l'UFC sont maintenant portées par une seule grande unité : l'UMR CNRS FEMTO-ST, par ailleurs rattachée à l'ENSMMB et à l'UTBM. L'unité, laboratoire phare de l'UFC, a un large spectre de compétences reconnues au niveau international. Les points forts concernent la physique et la métrologie des oscillateurs, la mécanique des matériaux et des structures, la micromécanique, les micro et nanotechnologies, la cryptographie, l'optique, les composants acoustiques... L'unité déploie de plus une forte activité de valorisation et de relations industrielles.

Pour ce nouveau contrat, l'Institut FEMTO-ST intègre de nouvelles unités : le laboratoire d'automatique de Besançon, le laboratoire électronique-électrotechnique et systèmes et le laboratoire de microanalyse des surfaces de l'ENSMMB. FEMTO-ST devient un laboratoire de très grande dimension avec presque 500 membres permanents et non permanents.

L'université entend accompagner l'évolution de la gouvernance de cet institut, afin de consolider la cohérence scientifique d'ensemble de l'unité, de développer fortement les synergies internes entre départements, et d'accroître le rayonnement international de l'unité. Ce dernier objectif est primordial, l'UFC incitera à son accomplissement.

L'UMR, aujourd'hui renforcé par un label Carnot, devra être un moteur de la politique régionale dans le cadre du pôle de compétitivité « Microtechniques et nanotechnologies » (à Besançon) et, dans une moindre mesure, du Pôle « Véhicule du futur » (notamment en relation avec l'UTBM dans le Nord de la Franche-Comté) autour de projets sur les véhicules propres et économiques, sur les véhicules et réseaux intelligents et sur la pile à combustible.

Un autre laboratoire de l'UFC ayant acquis une renommée internationale solide depuis de nombreuses années est l'UMR CNRS de Mathématiques. L'université encouragera l'ouverture des recherches développées dans ce laboratoire vers les autres unités de recherche (et particulièrement le laboratoire d'informatique) afin de permettre au laboratoire de mathématique d'élargir son champ d'expertise et de valoriser sa recherche.

Avec la même logique, l'UFC encouragera le développement de projets transversaux entre le LIFC et FEMTO-ST comme le projet autour des microsystèmes intelligents et distribués.

#### ➤ **Accompagnement des pôles porteurs d'avenir :**

##### ▪ **En biologie-santé**

La Franche-Comté développe en biologie-santé une recherche dynamique, sur un secteur bien identifié, porteur d'innovation et propice au développement d'actions interdisciplinaires avec toutes les composantes de l'UFC.

La recherche est structurée par l'IFR 133 IBCT « Ingénierie et biologie cellulaire et tissulaire ». L'équipe « interaction-hôte-greffon » qui est une UMR-S INSERM, liée à l'Etablissement Français du Sang, joue un rôle national et international dans le développement des greffes (manipulation alloréactive en greffe de moelle) et de la thérapie génique. Les recherches au sein des équipes de l'IFR seront poursuivies et priorisées, en relation avec le CancéroPôle, le NeuroPôle et les perspectives d'innovations biomédicales ; de même que le renforcement des liens avec l'INSERM sera recherché afin d'enrichir la lisibilité des équipes.

L'organisation de la recherche se fait en relation étroite avec le CHU dans la nouvelle dynamique d'organisation en pôles incluant les dimensions de formation et de recherche. La coordination avec le CHU se fera dans les domaines du soin, de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de ces relations seront concrétisées par une convention cadre.

Les axes forts de cette synergie hospitalo-universitaire s'inscrivent en complémentarités autour de :

- la transplantation, la greffe de tissus, l'innovation et la technologie,
- La cancérologie et les cibles thérapeutiques,
- Les pathologies neurologiques et la santé mentale,
- Les risques infectieux et sanitaires,
- Les pathologies cardiovasculaires.

Ces axes sont renforcés par des liens fonctionnels étroits établis à travers le CIC-BT et plus récemment le CIC-IT, permettant notamment de consolider les capacités d'investigation clinique en matière d'innovation technologique. Le développement des activités régionales en bioingénierie, sera conforté grâce à la création de l'Institut de Bioingénierie de Franche-Comté (IBFC) fédérant les forces en recherche de l'UFC, du CHU, et de l'Etablissement Français du sang à celles de sociétés du secteur des biotechnologies. Les synergies entre les domaines SPI et biologie-santé seront favorisées de même qu'en direction des sciences humaines.

##### ▪ **En sciences de la Terre et de l'Univers**

L'université a fait un effort très important de structuration d'équipes pour former l'UMR Chrono-Environnement qui regroupe l'UMR-CNRS Chrono-écologie, le Laboratoire de biologie environnementale (LBE), le laboratoire de géosciences et une partie du SERF (Santé, environnement rural, Franche-Comté). La création de Chrono-Environnement s'est articulée autour de trois grands thèmes de recherche :

- Interactions et transferts dans la biogéosphère (interaction eau-roche et transfert ; hydrosystèmes continentaux ; variabilité paléoclimatique)
- Populations, territoires et environnement (dynamique des sociétés et anthropisation ; Dynamique des systèmes écologiques ; écologie de la santé)
- Systèmes écologiques, stress et contaminants (écosystèmes forestiers et prairiaux : fonctionnement et vulnérabilité face aux contraintes ; stress toxique dans les systèmes écologiques ; expologie et évaluation du risque).

Les activités seront aussi fédérées autour d'objets d'application tels que : le temps, l'eau, les fronts pionniers agricoles et les terroirs d'aujourd'hui, la santé, les contaminations environnementales et les paysages.

L'équipe Chrono-Environnement occupe une position disciplinaire qui doit devenir un atout pour l'UFC : sa position très originale entre les sciences humaines (MSH) et les sciences dures la prédestine à développer des thématiques porteuses, telles que le paléoenvironnement, l'archéologie, les interactions fluides/roches, ainsi que les sciences de la vie et de l'environnement.

- **En sciences humaines et sociales**

A côté de l'équipe Chrono-Environnement fortement pluridisciplinaire, l'université déploie une activité de qualité dans les domaines traditionnels de recherche de Besançon en sciences humaines et sociales que sont la géographie, l'histoire, l'histoire ancienne, l'archéologie, les lettres et les sciences du langage. Ces domaines trouveront appui dans la poursuite des initiatives de la Maison des sciences de l'homme (MSH) Claude Nicolas Ledoux inscrite au Contrat de Projet entre l'Etat et la Région (CPER). Son nouveau statut d'UMSR lui permettra d'amplifier son rôle fédérateur, avec des projets de recherche plus lisibles structurés autour de 4 pôles : dynamiques territoriales – transmission, identité, métissage – archives, bases, corpus – homme et environnement. L'exemplarité de l'UMR THEMA permettra de définir des convergences thématiques en coopération avec l'université de Bourgogne dans le cadre du PRES. Il faudra cependant prendre soin de réaliser, en les anticipant, les relèves générationnelles et thématiques qui s'imposent d'évidence. Cela permettra de faire augmenter le nombre des publiants, ainsi que des soutenances de thèses, tout au long du contrat, et d'ouvrir davantage sur l'international. De même, la recherche d'interface avec les autres domaines de l'université seront à construire.

- **En sciences fondamentales**

Un an après sa création, l'action de l'UMR-UTINAM (Univers, transports, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules), qui résulte d'un effort de restructuration important, est très positive. L'université confortera cette action.

Dans ce contexte de restructuration, les équipes de chimie du laboratoire de chimie physique et rayonnement (UMR CEA) seront encouragées à développer des thématiques originales ouvrant des pistes de collaboration avec d'autres communautés. En dehors du rapprochement des sciences de la terre et de l'univers, la chimie pourrait aussi se situer à l'interface sciences/santé en coopération avec l'IFR 133 dans des opérations stratégiques de recherche sur l'ingénierie biocellulaire et thérapeutique, avec par ailleurs des recherches sur les interactions rayonnement - matière en relation avec le CEA Valduc (à replacer dans un cadre de programmes nationaux).

En marge de cette structuration, l'OSU, adossé à une UMS CNRS-UFC, devra élargir son périmètre à l'Université de Franche Comté et inclure l'ensemble du domaine des Sciences de l'Univers en intégrant le laboratoire Chrono-Environnement.

➤ **Nouvelles structurations**

- **En économie et gestion**

Ce secteur malgré les efforts de l'université doit être restructuré, car seul le centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE) est reconnu par le ministère. L'équipe Libre (Laboratoire interdisciplinaire bisontin sur la rationalité économique) et le CEREGO (Centre de recherche en gouvernance des organisations) ont reçu des avis défavorables.

L'université poursuivra sa démarche auprès des enseignants-chercheurs du domaine pour créer un pôle économie-gestion visible et structuré. Les efforts de convergences avec l'université de Bourgogne seront également à réaliser.

## **2-Les moyens au service de la recherche**

### **➤ Les modalités de mise en œuvre de la politique**

La globalisation des moyens de financement des crédits de la recherche, et la mise en place d'une gestion simplifiée des moyens pour les unités mixtes, conséquence de la loi LRU, permettront à l'université de mettre en œuvre sa politique scientifique. Sous la gouvernance des conseils de l'université, en concertation et partenariat avec les composantes, le modèle de gouvernance sera fondé sur la mutualisation des moyens qui visera à soutenir les instituts et structures fédératives ainsi que l'émergence de nouvelles thématiques. La mise en place d'une politique d'évaluation interne favorisera les projets et le pilotage s'appuiera sur les indicateurs internes, sur ceux fournis par le ministère et l'OST, et sur les évaluations. Ces différentes données permettront la réalisation de tableaux de bord à destination des directeurs d'équipes de recherche. Afin de responsabiliser les acteurs de la recherche, l'UFC soutiendra la mise en place d'un programme assurance qualité au sein des unités de recherche.

### **➤ Le renforcement des plates-formes technologiques**

L'université renforcera ses plates-formes technologiques (notamment les moyens de calculs et ressources informatiques avec le projet de Mésocentre), et mettra en place les moyens d'une politique forte de mutualisation et de pérennisation de plate-formes communes développées au sein de projets communs portés par les différents laboratoires et équipes de recherche.

### **➤ Le développement du partenariat inter-régions à travers le PRES Bourgogne/Franche-Comté, l'« axe Rhin-Rhône », et l'« arc jurassien ».**

L'UFC consolidera ses ouvertures interrégionales existantes et oeuvrera tout particulièrement dans la perspective de création du PRES Bourgogne / Franche-Comté. L'établissement s'est en effet engagé résolument dans l'amplification des actions de coopérations avec l'université de Bourgogne, pour renforcer les synergies et développer des pôles thématiques communs.

Dans la dynamique qui avait conduit au projet de RTRA « MagicBio » les coopérations entre les universités seront poursuivies et amplifiées associant toutes les domaines avec comme axe fort les sciences de l'ingénieur, les sciences fondamentales, le domaine biomédical et les sciences humaines et sociales. La réflexion se poursuivra dans le domaine des applications biomédicales et thérapeutiques.

*Par ailleurs, l'UFC souhaite s'engager dans une réactivation soutenue du Réseau CLUSE qui fédère les énergies de recherche de « l'Arc Jurassien ». Outre les universités de Franche-Comté et de Bourgogne, ce réseau comprend les universités suisses de Fribourg, Lausanne et Neuchâtel. Il permettra à l'UFC d'exercer ses compétences au sein de thématiques à la dimension du « Réseau Métropolitain Rhin-Rhône ». Plusieurs axes de réflexion seront dégagés. Ils concernent les sciences pour l'ingénieur, l'informatique, les sciences du langage et le domaine de la santé.*

### **➤ La politique de valorisation de la recherche**

Fort de succès du SAIC, l'université accentuera l'effort de sensibilisation des enseignants-chercheurs et chercheurs à la valorisation de leur recherche, notamment par la réactualisation de son site internet de valorisation, et par l'édition d'un mémento à l'usage de tous les acteurs de la valorisation. Concernant plus particulièrement la recherche partenariale, le SAIC sera renforcé par le recrutement d'une personne supplémentaire.

## Valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique

Au cours des prochaines années, l'université se dotera d'une structure pérenne pour participer efficacement au développement de la culture scientifique et technique dans toutes ses dimensions territoriales, que ce soit auprès de ses étudiants, personnels et grand public et public scolaire, mais aussi en lien fort avec les acteurs locaux, régionaux comme nationaux et internationaux. L'objectif de l'université est de créer une proximité entre les citoyens et les laboratoires pour favoriser une meilleure compréhension de la science, pour alimenter les débats sur les grands enjeux sociétaux, pour donner une image plus juste des lieux de production des savoirs.

Dans ce contexte, l'université développera différentes opérations notamment par la création du « labo de l'U » (coproduction UFC/Pavillon des sciences), où seront présentées des principes scientifiques en même temps qu'une activité de recherche de l'université. D'autres actions seront organisées : des débats, des productions de films documentaires, des animations pour les plus jeunes... dans différents lieux de la région (établissements scolaires, lieux culturels...).

L'université développera également des opérations de sauvegarde de son patrimoine scientifique. Celles-ci seront menées à l'initiative d'un comité de pilotage. Des inventaires seront poursuivis, notamment dans le domaine de l'astronomie selon le protocole établi dans le cadre de la convention entre le ministère de la culture et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, des instruments seront restaurés. Ce patrimoine sera valorisé sur le site WEB de l'université. Des opérations de valorisation concernant le patrimoine de médecine, de pharmacie mais aussi la mosaïque de la faculté des lettres et des sciences humaines seront organisées. L'inventaire des instruments scientifiques contemporains sera poursuivi dans le cadre de l'inventaire national mené à l'initiative du musée du CNAM, en partenariat avec le Musée du Temps.

La Fabrika sciences (ou le Labo de l'U), opération phare de l'université, constitue une préfiguration d'un centre plus vaste, qui intégrera le Jardin Botanique, en voie de restructuration et le patrimoine astronomique de l'Observatoire. Ce centre se fera le relais de l'excellence franc-comtoise en termes de recherche et permettra de rendre l'établissement attractif auprès du public.

Ces actions s'effectuent sous la coordination du conseil régional de Franche-Comté, en partenariat avec les autres acteurs de la culture scientifique régionaux.

### III – RENDRE L'UNIVERSITE ATTRACTIVE PAR LES SERVICES OFFERTS AUX ETUDIANTS

#### **1 – Conforter la politique étudiante**

##### ***Améliorer et diversifier les services de la maison des étudiants***

L'ouverture de la Maison des Etudiants sur le campus de la Bouloie a permis une nouvelle dynamique en regroupant sur un même lieu associations et services communs : la priorité est de faire de cette Maison, la tête d'un réseau d'informations, d'orientation au service de tout étudiant.

L'UFC, en partenariat avec le CROUS et les structures associatives extérieures, s'emploiera à soutenir les projets étudiants par la promotion du dispositif «Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes» (FSDIE). Elle assurera l'accueil sur ses différents sites des étudiants volontaires pour les guider, les conseiller et les orienter vers d'éventuels partenaires. Une commission mixte (Université – CROUS - Monde associatif - Collectivités) examinera les projets éligibles et proposera les financements aux Conseils (CEVU puis CA).

Un appui spécifique sera apporté aux associations pérennes qui valorisent l'image de l'université et s'associent à ses actions d'accueil, de prévention ou de promotion.

L'UFC soutiendra également les initiatives étudiantes en faveur de la vie des campus du Nord Franche-Comté, de Vesoul et de Lons le Saunier.

##### ***Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés***

Les permanences d'accueil déjà mises en place à Besançon seront maintenues et des vacations sur les autres sites seront organisées.

Des informations sur les possibilités d'être accompagné par un preneur de notes ou par un étudiant-tuteur seront apportées également à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Des actions de formation seront mises en place en direction des personnels de l'université et des correspondants handicap de chaque composante.

La poursuite de l'installation des équipements spécifiques des bibliothèques et des composantes sera concertée. Les aménagements pédagogiques et les aménagements des conditions d'examens feront l'objet de prescriptions transmises par le médecin compétent du service (SUMPPS) aux enseignants et aux correspondants handicap.

Des partenariats seront mis en place avec les structures locales pour améliorer davantage les conditions d'accueil des étudiants handicapés, en particulier avec la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et le Conseil Général du Doubs.

##### ***Encourager l'engagement des étudiants élus et des étudiants dans la vie associative***

Une nouvelle charte de l'engagement étudiant sera établie et les compétences trans-disciplinaires liées à cette implication seront prises en compte dans le cadre de l'unité d'enseignement «Investissement et initiative étudiante».

Le fonctionnement des institutions universitaires (compétences des conseils, modalités de décision...) fera l'objet d'une information auprès des étudiants. L'université communiquera sur le rôle de la représentation étudiante dans les instances pour impliquer davantage les étudiants à l'avenir de leur université : la radio étudiante, les sites numériques, les collaborations des associations culturelles seront ainsi mises à contribution.

##### ***Mettre l'accent sur la prévention dans le domaine de la santé***

Dans le cadre de la politique de santé, le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) proposera le suivi et la mise à jour des vaccinations. La visite médicale sera rendue obligatoire pour les étudiants de première année.

L'accroissement de la demande relative à la contraception nécessitera l'augmentation des consultations spécialisées dans ce secteur.

Les actions de prévention et de lutte contre les comportements déviants et les addictions seront développées, favorisant ainsi la participation des associations étudiantes et leur engagement dans ces domaines, en liaison avec le CROUS et les partenaires extérieurs spécialisés.

##### ***Développer les activités sportives***

L'Université de Franche-Comté proposera des activités adaptées à tous les besoins (sports de loisirs, pratiques compétitives et athlètes de haut niveau). Un programme d'intégration sera proposé chaque année avec la présentation des activités. Un partenariat avec les villes sera sollicité pour optimiser

l'ensemble des équipements sportifs, universitaires comme municipaux. Des conventions ouvrant l'établissement sur l'extérieur seront recherchées avec les institutions partenaires. L'engagement des étudiants pour animer, coordonner ou s'associer à toute dynamique dans le domaine sportif sera valorisé (unité d'enseignement «investissement et initiative étudiante», «contrat sport»).

Le SUAPS mettra en œuvre un programme «Sport-Santé» d'évaluation individualisée de la forme physique et de sensibilisation à la pratique sportive régulière. Les horaires de certaines activités seront augmentés.

Un plan de promotion des activités sportives sera réalisé. La gestion de l'occupation des équipements sportifs sera informatisée et la fréquentation sera suivie par la mise en service d'une carte étudiante intégrant différents services (bibliothèques, installations sportives et universitaires).

## **2 – Offrir un service documentaire de qualité**

Le bilan du précédent contrat consacrait l'excellente formalisation de la politique documentaire du service commun de documentation (SCD) de l'université de Franche-Comté et une offre documentaire de qualité, bien adaptée à la demande.

Le contrat 2008-2011 s'inscrit dans la logique de développement de l'université, en s'adaptant à la pluralité des sites des bibliothèques, et privilégiera les axes suivants :

### ***L'accroissement des collections***

Le SCD poursuivra le rééquilibrage amorcé entre les dépenses documentaires des niveaux enseignement et recherche : la multiplication des exemplaires et un soutien spécifique aux formations professionnalisantes confortera le niveau L, tandis que la documentation de niveau recherche s'appuiera sur une carte documentaire de site et une volonté systématique de cofinancement (bibliothèques de composantes, CHU). Sur le site de Montbéliard, les coopérations seront développées et formalisées avec l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), pour répondre aux besoins documentaires du nouveau département EDIM de l'UTBM.

Afin de connaître l'ensemble du patrimoine documentaire de l'université, un travail de recensement des fonds non-traités, tant dans le SCD que dans les bibliothèques de composantes sera mené, avant de diagnostiquer l'état de conservation, de traiter les documents, de les signaler et, au besoin, de les numériser.

Le SCD poursuivra l'intégration des bibliothèques de composantes ou, à tout le moins, le signalement de leurs collections. La priorité portera sur l'intégration du catalogue de l'IUFM (59 000 documents).

### ***Les services aux usagers***

Le SCD poursuivra les actions engagées pour une démarche d'auto-évaluation et d'évaluation des besoins des usagers, par le biais d'enquêtes, d'indicateurs de suivi et de la pérennisation de liens avec les enseignants-chercheurs (au travers des commissions de bibliothèque).

Un effort particulier sera consenti en matière d'ouverture des bibliothèques, en portant sur l'accroissement du nombre de jours annuels d'ouverture.

Les salles de lecture de la BU lettres seront réaménagées et les collections en libre-accès étendues.

La formation des usagers à l'information scientifique et technique sera confortée, suite à l'intégration de la documentation dans l'unité transversale « Outils », et articulée avec le C2i. Des formations à la demande, hors cursus, seront maintenues pour les niveaux M, D et les enseignants-chercheurs, notamment une formation à la feuille de style pour les thèses électroniques.

### ***La modernisation informatique***

Commun avec le réseau documentaire bisontin (bibliothèques municipales de Besançon), le SIGB devra évoluer vers un produit compatible avec le nouveau SID mis en service en 2007 (migration vers AbsysNet), qui sera intégré à l'ENT de l'université de Franche-Comté. Le SCD pilotera le déploiement d'une base d'archives institutionnelles de l'université, en liens étroits avec les presses universitaires de Franche-Comté et éventuellement de concert avec l'université de Bourgogne, tout en veillant à l'interopérabilité avec les outils nationaux HAL et STAR et en organisant l'archivage pérenne des documents électroniques.

**1 –Maintenir l'efficacité du pilotage central pour répondre aux exigences de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités**

Afin de répondre aux exigences de la loi LRU, l'UFC adaptera ses modes d'organisation en vue d'assurer l'élargissement de ses compétences en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

***1.1 Consolider la maîtrise de la gestion financière et comptable***

Le recrutement d'un contrôleur de gestion intégré dans la cellule pilotage permettra de développer une fonction d'audit interne et de fiabiliser, harmoniser et maîtriser les informations de gestion. Son champ d'intervention couvrira l'ensemble des moyens de l'établissement (humains, financiers, locaux). Pour consolider la qualité de l'information dans le cadre de la LOLF, un travail de formalisation du fonctionnement sera mené en vue d'une meilleure articulation des structures budgétaires et comptables.

Enfin l'établissement mettra en place une comptabilité d'exercice et une comptabilité analytique des dépenses par destination, en vue de disposer d'un budget qui reflète l'ensemble de l'activité de l'établissement.

***1.2 Optimiser la politique de gestion des ressources humaines***

***Gérer les emplois***

Les indicateurs d'auto-évaluation contribueront à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois. Le bilan social s'intégrera pleinement dans cette démarche d'autoévaluation et d'optimisation de la gestion des ressources humaines.

Concernant le personnel enseignant, les emplois vacants continueront à être examinés par les instances de l'établissement en vue de leur réaffectation au vu des besoins en formation et en recherche. Ainsi, le CA peut voter la réaffectation des postes au regard des taux d'encadrement.

L'université réservera les supports nécessaires à la nomination anticipée sur des emplois sensibles, au moins 1 an avant le départ des titulaires.

Elle fera appel aux ATER « tournants » pour combler momentanément une vacance d'emploi temporaire.

Un emploi resté vacant après deux campagnes de recrutement, sera redéployé de façon temporaire ou définitive entre sections et entre composantes.

Dans un contexte de fort départ en retraite des BIATOSS, l'université doit initier un travail d'anticipation de ces départs, par un recensement annuel.

La rédaction et l'exploitation des fiches de postes seront poursuivies, de même qu'un travail de fond sur les recrutements. Il en résultera à la fois une approche démographique qui aboutira à la définition exacte du nombre et du profil des personnes à recruter et une gestion prévisionnelle individuelle qui permettra de repérer les potentiels.

***Former les personnels***

La formation continue reste un des axes centraux de la politique de l'établissement en appui de la gestion prévisionnelle. Les priorités seront mises sur les formations à l'adaptation à l'emploi, à la professionnalisation des personnels, au management et aux TIC.

Les enseignants bénéficient du plan de formation destiné à l'ensemble du personnel et de formations spécifiques dans le domaine de la pédagogie.

***Prévenir les risques***

Durant la période contractuelle, le programme annuel de prévention comportera prioritairement les actions recommandées dans le document unique de prévention des risques et les deux grands domaines de formation à l'hygiène et à la sécurité resteront la prévention des risques pour la santé et la formation à la responsabilité.

En ce qui concerne la médecine de prévention des personnels de l'université, le suivi médical est confié, par convention, au service de médecine du travail du CHU.

### ***Poursuivre la politique dynamique de l'encadrement***

Face à de très nombreux départs à la retraite, le vivier local et national des candidats aux concours devient insuffisant, l'UFC explorera d'autres voies possibles du recrutement : mutations et détachements. Des formations au management verront leur cycle reformaté à destination de l'encadrement intermédiaire et à destination des responsables administratifs des composantes et des services centraux.

### ***1.3 Renforcer les capacités d'auto-évaluation et intégrer le développement durable***

#### ***Engager l'université dans une démarche d'auto-évaluation***

L'UFC s'inscrit résolument dans une logique de démarche de projet et d'amélioration de la performance, en s'appuyant sur l'entrepôt de données. Des indicateurs seront régulièrement produits afin de disposer d'une photographie, synthétique et à jour de l'UFC issue de :

- l'Observatoire des Formations et de la Vie Etudiante (OFVE) ;
- la Cellule Pilotage pour la production de données et d'indicateurs liés aux potentiels enseignants ou personnels et aux charges d'enseignement ;
- la Direction des Systèmes d'Information pour la consolidation des informations provenant des applications utilisées par les différents services (Apogée, Harpège, Geisha) ;
- le chargé de mission pour les systèmes d'information.

Ces tableaux de bord seront publiés et accessibles dans l'ENT (Environnement Numérique de Travail) et sur le site internet de l'université.

#### ***Intégrer le développement durable***

L'UFC souhaite également faire du développement durable un outil de pilotage en développant les actions suivantes :

- Intégrer les critères de développement durable dans les procédures d'achats et de marchés publics.
- Mettre en place un agenda21, dont les principales actions portent sur le bilan carbone, le traitement des fluides, des déchets, les déplacements.
- création d'une école du développement durable avec plusieurs partenaires régionaux et nationaux.

## **2. Développer les Technologies de l'Information et de la Communication**

### ***Piloter les TIC***

Le rôle de pilotage d'ensemble des TIC, en s'appuyant sur le système global d'information et la mise en œuvre de l'ENT est attribué au Comité d'Orientation des Systèmes et Technologies de l'Information (COSTI), présidé par un vice-président de l'université. Constituant une force de réflexion et de proposition, il s'appuie en interne sur :

- le CRI : Centre de Ressources Informatiques qui assure la responsabilité opérationnelle de l'ensemble des infrastructures, des réseaux et de la téléphonie ainsi que de l'administration des services associés aux réseaux ;
- la DSI : Direction des Systèmes d'Information qui participe à la maîtrise d'ouvrage, et qui assure d'une part la maîtrise d'œuvre du système d'information de l'établissement et d'autre part les déclinaisons TIC pour l'enseignement (TICe) ;
- les cellules informatiques de proximité de toutes les composantes de l'université ;
- le SCD pour la mise en œuvre du SIGB intégré au SIG de l'établissement dans une démarche collaborative.

Par ailleurs, l'UFC développera des partenariats régionaux ou interrégionaux : avec l'UTBM pour le réseau régional Séquanet géré par un GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs), avec l'Université de Bourgogne (visioconférence, carte étudiant multi-services), ainsi qu'avec le CROUS, et la Ville de Besançon.

### ***Mettre à niveau les infrastructures de réseaux et assurer la sécurité des systèmes d'information***

La couverture en bornes Wifi sera doublée, en vue de satisfaire les attentes des usagers en matière de nomadisme. Parallèlement, une augmentation raisonnée et adaptée du nombre de salles en libre service est prévue. En complément des implantations déjà existantes, l'installation sur les multiples sites distants de l'université de salles de visioconférence et de salles d'autoformation aux langues (pour spécialistes ou non) sera poursuivie.

Par ailleurs, sera étudiée et mise en œuvre l'implantation d'une plate-forme de diffusion en continu (ou de lecture en continu dite aussi streaming) permettant d'accéder, à la demande, à des documents audio ou vidéo à usage pédagogique.

Sécurité et disponibilité seront assurées sur les deux plans des installations informatiques et des applications logicielles.

### ***Faire des TIC le support de l'évolution des usages et des services offerts par l'université***

Les nouveaux développements informatiques seront conçus dans une optique d'intégration dans l'ENT qui accueillera les applications existantes, en particulier les applications accessibles par le Web. L'amélioration de l'interface de l'ENT sera développée avec le choix d'une ligne éditoriale graphique et rédactionnelle et un suivi de l'actualité de l'établissement.

Les projets de consolidation du système d'information pour le pilotage portent sur :

- la consolidation de l'entrepôt de données ;
- l'étude et l'acquisition d'un logiciel commun de gestion des emplois du temps et de logiciels de gestion de la recherche, de gestion de l'immobilier, de gestion des écoles doctorales, de gestion de la masse salariale,...
- et le remplacement du logiciel de gestion financière et comptable (NABUCO) au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **3 – Piloter la gestion immobilière et programmer la maintenance dans un souci de qualité environnementale**

Implantée principalement à Besançon, notamment sur trois sites (campus de la Bouloie, centre ville et Châteaufarine), mais aussi à Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier, l'université de Franche-Comté accueille 20 000 étudiants sur une surface totale bâtie de 298 945 m<sup>2</sup> SHON (y compris l'IUFM intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2008), pour lesquels l'établissement assure les charges du propriétaire pour le compte de l'Etat.

Afin d'accompagner les politiques de formation, de recherche et de vie étudiante, notamment pour permettre le regroupement géographique de certaines équipes, un schéma directeur est élaboré.

Malgré les efforts pour assurer un suivi permanent de l'état des bâtiments pendant la durée du précédent contrat, l'université éprouve des difficultés pour faire face à la vétusté très importante de son patrimoine : 60% des bâtiments ont plus de 40 ans.

Dans ce contexte, l'université s'engage à renforcer le pilotage de la gestion immobilière et rationaliser l'utilisation de ses locaux dans une démarche de développement durable et est prête à étudier des dispositifs innovants de financements pour sa politique immobilière.

En vue de mieux maîtriser la politique de maintenance et mieux utiliser les moyens, l'établissement engagera les actions suivantes :

#### ***Consolider le pilotage de la politique immobilière, au moyen de :***

- la réorganisation des services chargés de la gestion immobilière, tant au niveau central (direction du patrimoine) qu'au niveau local (centres de gestion placés sous l'autorité de directeurs de composantes), afin de recentrer leurs activités respectives et d'améliorer leur efficacité ;
- la mise en place d'un service centralisé possédant la maîtrise des moyens affectés à la maintenance courante et à la maintenance lourde ;
- l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du patrimoine permettant de réaliser un pilotage plus performant ;
- l'actualisation et la consolidation des outils de pilotage immobilier existants (schéma directeur de sécurité, schéma d'aménagement de sites, logiciels de gestion des salles...), étendus au patrimoine de l'IUFM.

#### ***Pourvoir à la maintenance générale du patrimoine immobilier***

- en respectant le programme pluriannuel de maintenance et les obligations réglementaires ;
- en poursuivant les travaux de mise en sécurité des bâtiments, afin de lever les avis défavorables vis-à-vis de la réglementation et en rendant accessibles des locaux aux personnes à mobilité réduite.

***Veiller à la qualité environnementale du cadre de vie et rationaliser la gestion de l'occupation des locaux, avec :***

- l'engagement d'une réflexion portant sur les consommations et les dépenses énergétiques ;
- la poursuite de la démarche de suivi des charges d'exploitation des bâtiments par site, de façon à responsabiliser les gestionnaires et les utilisateurs aux préoccupations environnementales et à amorcer la comptabilité analytique des coûts ;
- l'achèvement de la procédure de valorisation financière du patrimoine, commencée en 2003, afin de connaître la valeur de l'ensemble des bâtiments.

**4 – Ouvrir l'université et organiser ses partenariats**

***4.1 Affirmer les partenariats régionaux et consolider les liens avec l'Université de Bourgogne Collaborations avec l'ENSMM***

L'ENSMM et l'UFC s'engagent, après concertation, à développer leur collaboration dans leurs domaines de compétences conjoints, en particulier dans le domaine des sciences pour l'ingénieur.

Par ailleurs, l'ENSMM et l'UFC œuvreront, en partenariat avec les autres structures régionales concernées, à la promotion de la création d'activités, à l'appropriation des démarches d'innovation, et aux transferts entre laboratoires de recherche et entreprises et poursuivront leurs implications au sein de l'incubateur régional d'entreprises innovantes. Elles amplifieront leur participation au sein du Centre de Transfert Régional (Institut Pierre Vernier), grâce à la mutualisation des compétences et moyens technologiques de pointe.

L'ENSMM et l'UFC s'engagent à procurer au laboratoire qu'elles ont en commun (FEMTO-ST), les ressources humaines (enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs), ainsi que les moyens et infrastructures nécessaires, afin d'assurer le développement et le rayonnement de ceux-ci. L'objectif commun est de faire de FEMTO-ST un laboratoire de tout premier rang au niveau national et européen, en tirant bénéfice d'une structuration positive, réussie et gagnante ; génératrice d'activités et gage de performances.

***Renforcer les cohérences recherche/formation en Franche-Comté***

La politique de site valorisera les pôles d'excellence comme le laboratoire FEMTO (Franche-Comté, Electronique, Mécanique, Thermique, Optique), le secteur des SHS, la création dans FEMTO d'une organisation identifiant les recherches en «énergie» en congruence avec FC-LAB (pile à combustible) et le pôle de compétitivité «véhicule du futur», l'ouverture de formations (licence pro et masters) en adéquation avec ces recherches.

D'autres vecteurs renforceront la cohérence du campus régional universitaire : le Centre de Linguistique Appliquée facilitant l'accueil des étudiants étrangers et l'*Institut Pierre Vernier*, structure régionale de transfert de technologie.

L'intégration de l'IUFM, avec ses différentes implantations, participe à l'aménagement et au maillage universitaire du territoire.

***Développer le partenariat avec l'université de Bourgogne dans le cadre du PRES***

La coopération entre les deux universités, seules universités pluridisciplinaires de leur région respective, doit se prolonger afin de concentrer les forces de recherche et d'optimiser les moyens et ressources. Les établissements ont pris l'initiative d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur coopératif « Bourgogne-Franche-Comté-Universités » par une convention-cadre signée en mai 2007 prévoyant :

- la mise en place des diplômes cohabilités et une concertation sur les formations,
- la constitution de pôles thématiques, de structures et de laboratoires de recherche communs,
- la mise en œuvre de politiques communes (relations internationales, valorisation, insertion professionnelle, services des stages, documentation, TIC/TICE notamment).

Le PRES devra au cours du contrat faire évoluer la convention vers la constitution d'un groupement d'intérêt, d'un établissement ou d'une fondation.

***Inscrire l'Université de Franche-Comté dans le réseau métropolitain Rhin-Rhône***

L'université de Franche-Comté renforcera sa position stratégique dans un espace géographique élargi afin d'accroître sa dynamique de conventionnement et de coopération avec des partenaires inter-régionaux et transfrontaliers.

## **4.2 Conforter la dimension internationale de l'université de Franche-Comté**

### **Structurer la politique des relations internationales**

La création d'une Délégation Générale aux Relations Internationales et à la Francophonie (DGRIF) correspond à la volonté de fédérer l'autonomie des composantes, en développant chez elles une « culture » partagée de l'international. Son action sera complétée par la Commission Consultative pour le Développement des Relations Internationales et de la Coopération qui est chargée d'émettre un avis sur les questions internationales de contribuer ainsi à une meilleure circulation de l'information concernant les relations internationales.

### **Conforter l'appui linguistique aux actions internationales**

Dans le cadre de la mobilité entrante, et à côté de l'appui linguistique aux étudiants non-francophones, le développement du « Label Français Langue Etrangère » délivré par le centre de linguistique appliquée (CLA) sera garant d'une démarche qualité.

L'université s'attachera à développer la mobilité sortante en :

- renforçant la formation linguistique et surtout culturelle avant le départ des étudiants, qui sera articulée avec les formations du CLA et des centres d'auto-apprentissage ;
- reconnaissant les stages à l'étranger au niveau des compétences acquises et validées, en s'appuyant notamment sur des programmes européens, comme « Valeurtech ».

### **Développer francophonie et latinité**

Ce choix s'explique par la position carrefour de l'établissement situé au cœur de l'Europe de l'ouest, mais aussi par son histoire qui l'a toujours placé à la périphérie de l'hexagone en le rendant donc plus sensible aux enjeux culturels et linguistiques. Les objectifs porteront sur la multiplication des accords avec les pays d'Amérique Latine, l'intensification des échanges étudiants et la présence scientifique lors des grandes manifestations liées à la francophonie.

### **Développer co-diplômations, collèges doctoraux et certifications internationales**

De nouveaux diplômes conjoints sont prévus en sciences humaines (master professionnel sur les métiers du français langue étrangère) mais également en santé/médecine. La co-diplomation sera également développée pour des cursus intégrés DUT-L3-Master avec 1 ou 2 semestres à l'étranger en S4, 5, ou 6.

L'UFC élaborera, à la demande des établissements du réseau culturel français d'Amérique Latine, (Brésil / Délégation Générale des Alliances Françaises) mais aussi d'universités publiques et privées (Pérou, Venezuela), une certification de niveau C1/C2 destinée à être reconnue dans plusieurs universités partenaires de l'hexagone, dont l'intitulé est « passeport pour les universités françaises ».

L'UFC étudiera la possibilité de délocaliser certains diplômes dans les zones géographiques francophones (ou d'Amérique latine).

La présence concrète de l'université sur les salons internationaux sera renforcée.

Parallèlement, la démarche qui consiste à domicilier et à rapatrier à l'UFC des pôles d'excellence internationaux sera développée : hébergement de site-portails, promotion des programmes mondiaux de diffusion scientifique en réseau, et domiciliation de groupements professionnels dont l'activité est tournée à l'international.

\*\*\*\*\*

***L'Etat s'associe aux orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions précisées en annexe financière.***

***Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de suivi et d'efficience sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.***